

Article 31 du Règlement

• (1410)

L'ACCÈS À L'INFORMATION

M. Ross Harvey (Edmonton—Est): Monsieur le Président, je voudrais commenter brièvement un mal terrible dont souffre notre société actuellement: l'obsession du secret au gouvernement.

Comme l'a si bien dit le premier ministre en 1984:

En matière de secret, si vous donnez un pouce au gouvernement, il prendra un pied.

D'ailleurs, le gouvernement tient tellement à garder ses activités secrètes que la ministre de la Justice veut modifier le barème des droits exigés en matière d'accès à l'information en imposant de nouveaux droits et en majorant ceux qui existent déjà.

Pourquoi? Pour éponger le déficit, à l'entendre. C'est ce qu'elle prétend, en tout cas.

J'ai une suggestion à faire à la ministre. Pourquoi ne fait-elle pas plutôt installer les compteurs dans les limousines que ses collègues et elles utilisent à tout bout de champ et qu'ils gardent en attente au pas de leur porte, au lieu de faire payer aux Canadiens les informations que le gouvernement détient.

Comme le premier ministre l'a déjà dit aussi en 1984:

Le secret et les réponses évasives sont devenus une habitude au gouvernement. Nous ne réussirons jamais à rompre cette habitude tant que nous ne changerons pas de gouvernement.

Il avait raison à l'époque. J'irais jusqu'à dire que ce qu'il a déclaré est encore vrai aujourd'hui.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, ces dernières semaines, j'ai réclamé à plusieurs reprises que l'on procède avec plus d'autorité à la restriction des dépenses gouvernementales. Des restrictions sur ce plan permettront de moins se fier à la politique monétaire pour lutter contre l'inflation et favoriseront la baisse des taux d'intérêt.

À cet égard, j'ai lu récemment avec un vif intérêt un discours prononcé par un de nos sous-ministres. Je n'ai pu m'empêcher de remarquer qu'il a fait allusion à Fonction publique 2000, la première révision réelle de la fonction publique en plus de 20 ans.

Les députés savaient-ils tous que si cet examen peut permettre de simplifier le processus et d'accroître la

productivité du secteur public, ne serait-ce que de 10 p. 100, nous économiserions environ 1,7 milliard de dollars par année uniquement sur les salaires?

J'encourage donc tous les députés de la Chambre à approuver cette initiative importante et à demander au gouvernement de prendre d'autres mesures pour que l'argent des contribuables soit utilisé le mieux possible.

* * *

LES PÊCHES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, vous savez que les pêches de la côte atlantique sont en pleine crise. On nous a dit hier que les stocks ne sont pas aussi élevés que nous le pensions. L'économie de toute notre région, basée sur la pêche, va continuer à se détériorer. Cette situation affecte des centaines de collectivités et des dizaines de milliers de citoyens.

Je rappelle à la Chambre que, du point de vue économique, le secteur des pêches du Canada atlantique équivaut à l'industrie automobile du centre du Canada et au commerce des céréales dans les Prairies.

Un aspect de cette situation exige l'intervention immédiate du premier ministre lui-même. Je fais allusion aux pourparlers avec la Communauté européenne et avec les Européens d'autres pays au sujet de leurs infractions aux quotas internationaux et de leur surpêche destructive aux deux extrémités du plateau continental canadien. Il faut régler ce problème sans plus tarder.

Seule l'importance internationale du Cabinet du premier ministre pourra témoigner de la priorité de cette question et de l'urgence de l'intervention des chefs de gouvernement. Nous demandons au premier ministre d'intervenir et de participer dès maintenant à ces négociations.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'invite l'Union soviétique à reconnaître que les demandes que le président Gorbatchev adresse aux trois républiques baltes sont irréalistes. Il est irréaliste d'espérer que les républiques baltes puissent être traitées comme les autres républiques, c'est-à-dire qu'elles ne puissent accéder à l'indépendance qu'en se soumettant à la loi sur les sécessions qui a été adoptée.